



SORNAY
Son accueil
Son dynamisme rural

SORNAY, le 24.03.2017

MAIRIE de SORNAY

1 Place de la Mairie

71500 SORNAY

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 21 mars 2017, à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Représenté : GROS Romain par COMTET Jean-Paul

Absents : BOULAY Arnaud, MAZIER Béatrice, PRUDENT Julien

Secrétaire de séance : FICHET David

Le compte-rendu du 21.02.2017 est approuvé à l'unanimité.

CENTRE DE GESTION 71 : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS CADRE « MISSIONS FACULTATIVES »

Le conseil municipal reporte sa décision relative aux missions facultatives proposées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire. Il désire davantage d'éléments concernant la mission de médecine préventive. En effet, auparavant, les visites médicales étaient facturées à la visite, mais à compter d'avril 2017, une cotisation annuelle sera mise en place représentant un coût supérieur à celui en vigueur précédemment. Ce point sera abordé une nouvelle fois lors de la prochaine séance du conseil municipal.

ACQUISITION DE MATERIEL DANS LE CADRE DU PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 26.01.2016, le conseil municipal avait validé le devis de la société Fredon Bourgogne pour la réalisation d'un plan de désherbage communal à Sornay.

Une réduction de 20% avait été appliquée puisque 4 communes se sont engagées dans cette même démarche (Branges, Saint-Usuge, Simard et Sornay).

Cette mutualisation a permis de réduire le coût de 960 €, avec un prix du plan de désherbage communal, après déduction de 3 840 € TTC.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) a subventionné à 80% cette action, soit un coût final à prendre en charge par la commune de 768 €.

Monsieur le Maire indique qu'il convient désormais de prévoir l'acquisition de divers matériels pour permettre la mise en œuvre du plan de désherbage communal. Il informe le conseil que ce type de dépense peut être subventionné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC).

Il demande au conseil de bien vouloir délibérer.

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) pour l'acquisition de divers matériel pour la mise en œuvre du plan de désherbage, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

CHEMIN PIETONNIER RD971 : LANCEMENT DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE ET CREATION D'UNE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Monsieur le Maire indique qu'il convient de donner à la société ARCAD'26, 26 Grande Rue à LOUHANS, Maître d'œuvre l'autorisation de lancer l'appel d'offres concernant la réalisation d'un cheminement piéton sur accotement au droit de la R.D. 971.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la société ARCAD'26 à lancer l'appel d'offres.

Monsieur le Maire propose de constituer une commission d'appel d'offres pour ce marché à procédure adaptée. Il précise que le rôle de cette commission reste purement consultatif.

A l'unanimité il est décidé la composition de la commission comme suit :

Membres titulaires : Nathalie FAILLET-GEOFFROY, Alain COURTOU, Patrick LECUELLE

Membres suppléants : Patrick PELLIGAND, Jean-Paul COMTET, Martine RAVEL-CHAPUIS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Les comptes de gestion du budget principal et assainissement 2016 élaborés par Monsieur le comptable du trésor et retraçant les débits et les crédits de la collectivité sont approuvés à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET PRINCIPAL 2016

L'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qui ont été réalisées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Monsieur Patrice MARLIN, 1^{er} adjoint, préside la séance d'examen des comptes administratifs et donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, pouvant se résumer ainsi :

| COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL | | | | | | |
|--|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 67 808.30 | 0.00 | 0.00 | 287 966.41 | 67 808.30 | 287 966.41 |
| Opérations de l'exercice | 264 014.28 | 159 019.66 | 953 233.74 | 1 241 760.56 | 1 217 248.02 | 1 400 780.22 |
| TOTAUX | 331 822.58 | 159 019.66 | 953 233.74 | 1 529 726.97 | 1 285 056.32 | 1 688 746.63 |
| Résultats de clôture | 172 802.92 | 0.00 | 0.00 | 576 493.23 | 172 802.92 | 576 493.23 |
| Restes à réaliser | 5 030.00 | 30 535.00 | 0.00 | 0.00 | 5 030.00 | 30 535.00 |
| RESULTATS CUMULES | 177 832.92 | 30 535.00 | 0.00 | 576 493.23 | 177 832.92 | 576 493.23 |

| COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT | | | | | | |
|---|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 1 743.48 | 0.00 | 0.00 | 52 245.44 | 1 743.48 | 52 245.44 |
| Opérations de l'exercice | 21 709.44 | 17 666.01 | 73 987.73 | 62 381.40 | 95 697.17 | 80 047.41 |
| TOTAUX | 23 452.92 | 17 666.01 | 73 987.73 | 114 626.84 | 97 440.65 | 132 292.85 |
| Résultats de clôture | 5 786.91 | 0.00 | 0.00 | 40 639.11 | 5 786.91 | 40 639.11 |
| Restes à réaliser | 1 660.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 1 660.00 | 0.00 |
| RESULTATS CUMULES | 7 446.91 | 0.00 | 0.00 | 40 639.11 | 7 446.91 | 40 639.11 |

AFFAIRES DIVERSES

- Le conseil municipal établit la composition des bureaux de vote pour les 23.04 et 07.05.2017
- Il prend connaissance du compte-rendu de la commission cimetièrè : des devis d'aménagement du cimetièrè sont présentés, un columbarium a été commandé
- Il prend connaissance du compte-rendu du conseil de l'école maternelle
- Le conseil est informé que David FICHET, conseiller municipal, est le nouveau porte-drapeau de la FNACA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15 mn.

**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**